

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 Avril 2023

**Commune de
PAULHAN**

N° 2023/04/12

Date de la convocation	29/03/2023
	<u>Votes : 26</u>
Présents : 20	Pour : 26
Absents : 01	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le cinq Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etait Absent : Mr JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mme BOUISSON Mylène
- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude
- Mme AMMARI Hanane à Mr LAMBERT Marcel
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

**Objet : Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat - FONDS VERT
Rénovation énergétique salle des fêtes – Menuiseries**

Monsieur le Maire rappelle que le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique l'une de ses priorités. Avec un patrimoine bâti de plus de 225 000 bâtiments, les collectivités disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie.

Afin de réaliser des économies d'énergie, un projet de changement de l'ensemble des menuiseries à la salle des fêtes est proposé pour un montant de 139 609.70 € H.T.

Monsieur le Maire précise que ce projet de rénovation énergétique est éligible au dispositif du fonds vert de l'Etat.

Monsieur le Maire soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté pour un montant estimatif, s'élevant à 139 609.70 € H.T.;
- Sollicite la Préfecture de l'Hérault au titre du fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire,
Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :